

## MENTIONS LEGALES

### GROUPE D'ETUDE DES CETACES DU COTENTIN (GECC)

<http://www.obsenmer.org>

Il est recommandé au GECC de présenter le modèle de mentions légales suivant sur toutes les pages éditées par le site Internet :

« Le présent site Internet <http://www.obsenmer.org> est édité et exploité par le GROUPE D'ETUDE DES CETACES DU COTENTIN (GECC) – Association déclarée, SIREN n°418259479, sise Place des Justes 50130 Cherbourg-en Cotentin.

Vous pouvez nous joindre par téléphone au 02.33.10.22.50 ou par courrier électronique à l'adresse [gecc@hotmail.fr](mailto:gecc@hotmail.fr).

Le directeur de la publication est Monsieur François GALLY.

Ce site est hébergé par la société OVH, située 2 rue Kellermann – 59100 Roubaix - Tél : +33 9 72 10 10 07.

Il est recommandé au GECC de présenter le modèle de mentions légales suivant sur toutes les pages éditées par l'application :

« La présente application ObsEnMer 2 est éditée et exploitée par le GROUPE D'ETUDE DES CETACES DU COTENTIN (GECC) – Association déclarée, SIREN n°418259479, sise Place des Justes 50130 Cherbourg-en Cotentin.

Vous pouvez nous joindre par téléphone au 02.33.10.22.50 ou par courrier électronique à l'adresse [gecc@hotmail.fr](mailto:gecc@hotmail.fr).

Le directeur de la publication est Monsieur François GALLY.

Cette application est hébergée par la société OVH, située 2 rue Kellermann – 59100 Roubaix - Tél : +33 9 72 10 10 07.

## EN PRATIQUE

Nous vous recommandons de proposer à l'internaute un hyperlien en marge de chaque page de l'application et du site internet et renvoyant à ce modèle de mentions légales. En effet, la publication sur hyperlien peut, à l'égard des mentions légales, être considérée comme une publication sur standard ouvert.

Pour rappel, ces mentions légales visent à répondre aux dispositions suivantes :

Fondement	Mentions obligatoires
Art.6. III.1 LCEN <sup>1</sup>	<p>Le producteur d'un site doit mettre à disposition du public, dans un standard ouvert :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>■ <u>S'il s'agit de personnes physiques</u> : nom, prénoms, domicile, numéro de téléphone et le numéro de RCS.</li><li>■ <u>S'il s'agit de personnes morales</u> : dénomination ou raison sociale, l'adresse du siège social, numéro de téléphone, numéro de RCS ou de SIREN et le capital social.</li><li>■ Le nom du directeur (ou du codirecteur de la publication) et du responsable de la rédaction (le cas échéant)<sup>2</sup>.</li><li>■ <u>Concernant l'hébergeur du site</u> : nom, dénomination ou raison sociale, adresse et numéro de téléphone.</li></ul>
Art.14 et 19 LCEN <sup>3</sup>	<p>Le commerçant électronique (compris en l'espèce comme celui qui fournit des informations en ligne) doit mettre à disposition du public, dans un standard ouvert :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>■ <u>S'il s'agit de personnes physiques</u> : nom, prénoms.</li><li>■ <u>S'il s'agit de personnes morales</u> : raison sociale.</li><li>■ L'adresse d'établissement, l'adresse de courrier électronique, le numéro de téléphone.</li><li>■ Numéro de RCS ou de SIREN, capital social et adresse du siège social.</li><li>■ <u>Si la personne est soumise à l'article 286 ter du code général des impôts</u> : le numéro individuel d'identification.</li><li>■ <u>S'il s'agit d'une activité soumise à autorisation</u> : nom et adresse de l'autorité compétente.</li><li>■ <u>S'il s'agit d'un membre d'une profession réglementée</u> : la référence aux règles professionnelles applicables, le titre professionnel, l'Etat membre et le nom de l'ordre compétent.</li></ul>

Soulignons que le défaut de communication au public de ces informations est sanctionné sévèrement (**jusqu'à 1 an d'emprisonnement et 75.000 euros d'amende en cas de manquement à l'Article 6.III.1 de la LCEN, les peines d'amende étant multipliées par 5 pour les personnes morales, soit 375.000 euros**).

<sup>1</sup> La loi du 21 Juin 2004 pour la Confiance dans l'Economie Numérique

<sup>2</sup> Article 93-2 de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle

<sup>3</sup> La loi du 21 Juin 2004 pour la Confiance dans l'Economie Numérique